

Relevé de décisions du Conseil Communal
Mardi 5 décembre 2017

N°17/71 Modification de la composition des Commissions Communales

Par délibération n° 14/13 du 17 avril 2014, le Conseil Consultatif d'Hellemmes a adopté la création et la composition de six commissions communales. Suite à l'élection de Monsieur Franck GHERBI, le 27 novembre dernier, en qualité de Maire délégué de la Commune Associée d'Hellemmes, il convient de procéder à des modifications de la composition des différentes commissions.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/72 Maison de l'emploi – Conseil d'Administration – désignation d'un nouveau représentant de la Commune associée d'Hellemmes

Par délibération n°17/16 du 28 mars 2017, le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes a désigné Monsieur Franck GHERBI, en qualité de représentant de la commune, à la Maison de l'Emploi de Lille, Hellemmes, Lomme. Suite à son élection en qualité de Maire délégué de la commune associée d'Hellemmes le 27 novembre dernier, il convient de procéder à son remplacement. Madame Evelyne LEDEZ, candidate, est élue représentante de la commune associée d'Hellemmes à la Maison de l'Emploi.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/73 Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Ce rapport ne donne pas lieu au vote.

Les membres du conseil communal ont pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

N° 17/74 Associations Petite Enfance – Subventions 2018 – 1^{er} versement Ville de Lille

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le premier versement de la subvention, allouée au titre de l'année 2018, aux associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/75 Versement d'une subvention à l'association l'inventaire pour le projet « De la parcelle à l'îlot, du locataire à la résidence »

L'association l'Inventaire est porteur d'un projet artistique participatif « De la parcelle à l'îlot, du locataire à la résidence » qui se présente sous la forme d'une résidence de création destinée à accompagner le projet de requalification des jardins de la chapelle d'Elocques à travers un travail de

mémoire, de transmission et de valorisation de ce patrimoine historique et culturel. Afin de l'aider dans la réalisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 2.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/76 Versement d'une subvention complémentaire au CCAS d'Hellemmes

Pour accompagner le Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées, notamment l'EHPAD, et lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 88 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/77 Versement d'une subvention complémentaire à l'Association Sportive Hellemmoise de Football

L'Association Sportive Hellemmoise de Football participe chaque année au tournoi des Villes Jumelées. A ce titre, elle sollicite un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.120 €.

La délibération est adoptée à la majorité

N°17/78 Actualisation des tarifs des services municipaux en 2018

La Commune associée d'Hellemmes réaffirme sa volonté d'offrir aux Hellemmois des équipements et des services publics communaux de proximité nombreux et de qualité. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre la démarche de mise en adéquation des tarifs avec la qualité de services offerts, permettant de prendre en considération les investissements effectués par la Commune. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/79 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime « à la rénovation de l'habitat ou au développement durable » à six Hellemmois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/80 Acquisition d'une partie des anciens magasins « tricots Duger » sis 48 rue Faidherbe, auprès de la société Saint Roch Habitat – Modification de la délibération lilloise n°17/248 du 23 juin 2017

Par délibération n°17/248 du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé l'achat, auprès de la société Saint Roch Habitat, d'une partie des anciens magasins « tricots Duger », sis 48 rue Faidherbe à Hellemmes. Le Conseil Municipal a délibéré sans que, par erreur, ne soit visé l'avis de la Direction Immobilière de l'État, obligatoire en vertu des dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Ville a saisi la Direction Immobilière de l'Etat d'une demande d'évaluation du bien susvisé le 29 juin 2017. Cette demande est restée sans réponse à l'issue du délai d'un mois à compter de cette saisine. Dès lors, conformément à l'article précité cet avis est réputé donné. Il est demandé au Conseil Municipal de décider, au vu de cet avis, l'acquisition du bien susvisé au prix de 750 000 €, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°17/81 Mise à disposition à l'association Metalu à chahuter des locaux sis 55 rue Jean Bart – Fixation du montant du loyer

La Commune associée d'Hellemmes est propriétaire du site sis 55, rue Jean Bart à Hellemmes. Elle met à disposition une partie de ce site au collectif Metalu à chahuter qui y réalise ses activités de création artistique et de stockage. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir fixer le montant du loyer annuel, dû pour l'occupation de cette partie du site, à 9.450 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17/82 Vélos partagés en libre-service – Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public

La Ville de Lille a été contactée par plusieurs sociétés privées de vélos partagés en libre-service pour déployer une flotte de cycles sur l'espace public métropolitain, et plus particulièrement lillois. Ces vélos partagés en libre-service ont vocation à être parqués et remisés sur l'espace public de sorte que l'activité n'est rendue possible que par une utilisation privative du domaine public, soumise à la délivrance d'un titre. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par tout opérateur proposant ce service pour l'activité de vélos partagés en libre-service sur le territoire de la Commune de Lille et de ses Communes associées.

La délibération est adoptée à la majorité